

### La Fondation vaudoise de probation sera-t-elle rattachée au Service pénitentiaire ? Cette perspective révolte des travailleurs sociaux.

Dans un communiqué daté du 21 janvier 2021, le Conseil d'Etat annonce le lancement d'une étude « sur la faisabilité de l'intégration de tout ou partie des activités de la Fondation vaudoise de probation au sein de l'administration cantonale ». Selon les autorités ce rattachement découlerait d'une recommandation issue des Assises de la chaîne pénale de décembre 2018. Il mettrait fin à une originalité vaudoise puisque le statut d'indépendance de la Fondation est unique en Suisse. Partout ailleurs, les organes de probation indépendants ont été intégrés et fusionnés dans l'autorité d'exécution des sanctions. Le bénéfice recherché est de disposer d'un suivi mieux intégré des cas traités. Le communiqué indique que l'étude devra porter sur « la question de l'optimisation des processus internes et de l'harmonisation des pratiques, ainsi que l'efficacité des structures administratives et logistiques ».

La perspective d'un éventuel rattachement de la Fondation de probation au Service pénitentiaire (SPEN) fâche sérieusement certain.es (ancien.nes) travailleuses et travailleurs sociaux. Pour l'une d'elles, qui a contacté Infoprison, la Fondation de probation a pour mission de favoriser la réinsertion des auteurs d'infractions en leur offrant une aide matérielle, sociale, organisationnelle. Ce travail exige du temps, des moyens et surtout une indépendance par rapport à l'exécution des peines. On ne peut pas mélanger un service social et un service qui condamne, un travail d'aide et un travail de surveillance. Peu importe à ses yeux que le canton soit le seul en Suisse à maintenir cette indépendance : même si la FVP est unique, il ne saurait être question d'abdiquer face à la pression sécuritaire et à la domination de la « pensée unique » qui résulterait de la fusion ou de la dilution du social dans les organes du système pénal. La volonté d'une « efficacité des structures administratives et logistiques », pour reprendre les termes du communiqué, suscite la crainte d'une remise à l'ordre et d'une perte de liberté.

De toute manière, il ne s'agit pour l'heure que d'une étude de faisabilité. Il ne fait donc aucun doute que ce sujet reviendra prochainement dans les pages de notre bulletin.

*Sources : Etat de Vaud, Bureau d'information et de communication ; Communiqué du Conseil d'Etat ; 21.01.21 Patricia Lin, ancienne assistante sociale aux EPO.*